

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Messieurs ALBASI Maxime, ARANDA Francis, PICCOLI Jacques et Madame VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel,  
Monsieur MUCHA Jean-Luc représenté par Monsieur LIOT Didier.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,  
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,  
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,  
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46
--	--

**N°2023B-39-FIN : BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n° 2021A-05-FIN en date du 25 février 2021, portant création d'un Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2221-1 et L2221-4).

Madame la Vice-présidente indique que le Centre Intercommunal de Santé a ouvert le 19 novembre 2021, et que l'activité des professionnels de santé monte en charge progressivement ce qui implique des rentrées financières en décalées. La patientèle répond présent avec de lourds protocoles de soins (dentaires).

Madame la Vice-présidente précise également le vote le 06 avril 2023, des Budgets Primitifs 2023 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe CIS dans lequel est intégré une subvention de fonctionnement du Budget Principal de 130 000 € maximum.

Cette subvention d'équilibre permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2023 afin de permettre un bon fonctionnement du Centre Intercommunale de santé.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2023 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe CIS d'un montant de 130 000 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

- 1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2023 au Budget Annexe Centre Intercommunal de Santé 2023 d'un montant 130 000 € maximum ;
- 2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;
- 3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de Fumel Vallée du Lot ;
- 4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 18 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 avril 2023